

des Princes &c. Août 1768. 107

Rome : quoiqu'il en soit, il paroît comme certain que ce Ministre du Roi de Portugal est chargé de faire cause commune pour les affaires de Parme, avec ceux de la Maison de Bourbon. En voilà assez dit pour ce mois-ci sur ces affaires.

On a publié à *Rome* un Bref d'excommunication, accompagné de Lettres Apostoliques adressées aux Catholiques de Flandres, contre *Gautier-Michel Nieuvenhuysen*, nouvellement élu Archevêque d'Utrecht dans la Confédération Belgique, & sacré par *Jean van Stiphout*, soi-disant Evêque de Haerlem, & contre les Chanoines & autres personnes qui ont eu part à cette élection & consécration, déclarant nuls, invalides & sacrilèges tous les actes qui y ont eu rapport.

Bref d'excommunication.

Pour terminer le différend survenu entre la Cour de *Rome* & la Religion de *Malthe*, à l'occasion de l'expulsion des Jésuites, dont nous avons fait mention le mois passé, il a été arrêté « que l'Inquisiteur de l'Isle prendra l'admini- « stration des biens de ces Religieux, & qu'il « en dressera un état actif & passif, en présence « du Grand Maître de l'Ordre & de l'Evêque de « *Malthe*, & cet état sera envoyé au Pape; mais « Sa Sainteté en disposera seule, conformément « aux obligations dont ces biens sont chargés &c. » Le Secrétaire de l'Inquisiteur a été renvoyé avec ces instructions.

NAPLES. A l'occasion du mariage du Roi, Sa Maj. a accordé un pardon général à tous les débiteurs & criminels, à l'exception cependant de ceux qui le seroient de leze-majesté, ou convaincus d'un homicide volontaire. Ce Monarque a pareillement fait publier une amnistie générale
pour